

<http://www.snetap-fsu.fr/Texte-Action-du-CSN-de-rentree.html>



Texte Action du Conseil Syndical National de rentrée du SNETAP-FSU

- Nos Actions - Conseil Syndical National -

Date de mise en ligne : jeudi 5 octobre 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

**DROIT DU TRAVAIL, FONCTION PUBLIQUE,
ENSEIGNEMENT PUBLIC...
... L'HEURE EST A LA MOBILISATION !**

Rentrée sociale - des actions à engager et/ou à amplifier pour :

- **permettre que la voix des salarié.es** et pas seulement les exigences des organisations patronales **soit entendue**, sachant que le monde du travail ne se résoudra pas à voir détruit la réglementation du travail et le code qui en est le garant. Par suite, le SNETAP-[FSU](#) et la FSU comme ils l'ont fait les 12 et 21 septembre 2017, sauront appeler à la poursuite des mobilisations engagées et à venir.

- **exiger un autre traitement des agents publics et des services publics**, en appelant à la grève le 10 octobre 2017 pour le retrait des mesures d'austérité qui frappent la fonction publique (retour du jour de carence, du gel du point d'indice, augmentation de la CSG...) et obtenir un autre budget 2018 que celui présenté en cette fin septembre par le Premier Ministre, qui est un budget d'austérité privilégiant les plus riches au détriment des plus fragiles et des classes moyennes de notre pays.

Rentrée scolaire - des actions à engager et/ou à amplifier pour :

- **obtenir le respect des textes réglementaires** (référentiels, grilles horaires, heures obligatoires, nombre de semaines, dédoublements...) - en invitant les enseignant.e.s à **refuser de signer leur fiche de service en y apposant la mention « je refuse de signer ma fiche de service au motif suivant : »**, tant que celles-ci ne seront pas conformes au droit et à saisir nos secrétariats régionaux en conséquence afin que les [DRAAF-SRFD](#) respectent la réglementation.

Le SNETAP-FSU engage dès maintenant une opération nationale de recensement des refus de signature des fiches de service.

Sans réponse favorable, la [DGER](#) et le SRH du ministère seront saisis par les élu.e.s nationaux du SNETAP-FSU tant en [CAP-CCP](#) qu'en comité technique.

- **dénoncer la suppression brutale des CAE et l'absence de reconnaissance des besoins de nos services d'établissement** (cuisine-ménage-entretien, [CDI-CDR](#), services administratifs...) - en engageant un recensement des situations propres à chacun de nos établissements, en intervenant tant dans les instances locales (conseils d'établissement, CA) que régionales (CTREA-CREA-CAEN), en lien avec les [CFR](#) FSU, et en s'adressant directement aux employeurs (collectivités, État, établissement).

D'ores et déjà le SNETAP-FSU appelle les agents « précaires » à participer à la journée de mobilisation prévue par la FSU le 8 novembre 2017 à Paris.

Par ailleurs, sans réponse satisfaisante du Ministre de l'Agriculture et du gouvernement dont il fait partie, d'ici décembre 2017, tant sur le plan des dégâts sociaux annoncés pour les agents parmi les plus précaires de nos [EPL](#), que sur celui des besoins réels de notre service public d'éducation (accueil, encadrement), le SNETAP-FSU et ses sections locales sauront prendre leurs responsabilités, aux côtés de nos usagers, dans un contexte de blocage annoncé des services de nombreux de nos établissements publics !

- **améliorer significativement nos capacités à accueillir et suivre comme il se doit les jeunes en situation de handicap et rencontrant des difficultés d'apprentissage** - en réalisant dans chacun de nos établissements (lycées comme [CFA](#)) un **livre noir** relatant nos difficultés et pointant les carences de notre ministère et en participant à la **journée nationale « Pour l'égalité des droits et des réussites » organisée par le SNETAP-FSU le 18 octobre**, puis aux actions à venir courant décembre pour interpeller le gouvernement sur fond de journée du handicap qui ne saurait se réduire à une opération de communication de notre nouveau président...
- **aboutir à d'autres conditions d'individualisation** - en relayant la campagne de pétition lancée depuis la pré-rentrée en vue de faire signer massivement celle-ci et en recueillant en nombre les témoignages des équipes sur la fragilité de ces dispositifs et pour tout dire sur notre travail « empêché » pour assurer de façon efficace le suivi personnalisé des jeunes, afin que s'ouvre sous l'impulsion du Ministre un nouveau chantier sur le suivi personnalisé des jeunes et les nécessaires moyens pour assurer la réussite de tout.e.s, notamment les jeunes toujours déclassés qui font le choix de la voie professionnelle.

NB. sur des CHSCTREA de plein exercice nous sommes toujours en attente de l'arbitrage politique au CHSCTM (automne) - rappel de notre mandat de congrès sur les CHSCTREA : « Le congrès décide que l'ensemble de nos sections locales d'établissement feront une demande expresse de visite du CHSCTREA, un modèle-type sera proposé par le [BN](#). Il mandate par suite ses élu.e.s en CHSCTREA pour établir, puis adresser au DRAAF un calendrier de visites des établissements de la région. Un livret national concernant les droits des agents dans le domaine de la Santé et de la Sécurité au Travail sera diffusé à l'occasion de ces visites à la rencontre et à l'écoute des agents ».